

Projet pédagogique de la Commune de Woluwe-Saint-Pierre

Le projet pédagogique est, dans le respect du projet éducatif, l'expression des objectifs pédagogiques et des grands choix des méthodes utilisées pour tenter d'atteindre ceux-ci. La commune de Woluwe-Saint-Pierre se réfère au Décret relatif à la promotion de l'Ecole de la réussite dans l'enseignement fondamental du 14.03.1995 (M.B. du 17.08.1995) et au "Décret-missions" du 24.07.1997.

Un projet communal pour une école de la réussite

Apparaissent comme vecteurs importants de l'école de la réussite :

- **une école qui** favorise l'intégration de tous les enfants et adolescents dans la vie scolaire et sociale, quelles que soient
- les origines sociales et culturelles de chacun ;
- **une école qui** favorise l'autonomie de l'enfant. L'école communale vise à développer la capacité à agir seul, à acquérir
- des initiatives, à maîtriser un certain nombre d'outils mais aussi à apprendre et à améliorer la vie en société ;
- **une école qui** permette à chacun de comprendre l'intérêt du savoir. On n'apprend bien qu'à partir du moment où apparaît l'utilité d'augmenter ses connaissances et ainsi être apte à apprendre toute sa vie ;
- **une école qui** permette à chacun, tout au long de la scolarité, d'acquérir les compétences l'autorisant, en fonction de
- ses choix, à s'intégrer aux différents niveaux d'enseignement qui leur sont offerts ou à la vie professionnelle ;
- **une école qui** prône la pratique d'une approche individualisée pour atteindre un dénominateur commun exigé par les
- socles de compétences ;
- **une école qui** mette l'accent sur l'évaluation continue des compétences (évaluation formative) qui développe petit à
- petit les capacités d'auto-évaluation et d'auto-correction dans des limites fixées par les équipes éducatives ;
- **une école qui** construise une pédagogie fonctionnelle (par projet) qui permette une maturation progressive des acquis,
- qui respecte les règles fondamentales du développement humain ;
- **une école qui** encourage le travail en groupes et le développement des attitudes coopératives et démocratiques ;
- **une école qui** développe un climat relationnel chaleureux où chacun trouve l'atmosphère qui lui permette de développer ses qualités et de s'épanouir ;
- **une école où** les enseignants se sentent personnellement concernés par la réussite de leurs élèves et se remettent continuellement en question ;
- **une école où** les enseignants cherchent à communiquer leur enthousiasme et désirent le partager avec leurs élèves ;
- **une école où** l'on cherche à s'intégrer dans un contexte éducatif plus large qui veille à mettre tous les jeunes au contact des situations sociales, économiques, intellectuelles et culturelles de notre temps ;
- **une école qui** respecte les règles fondamentales du fonctionnement humain afin de mieux gérer les rythmes différents d'acquisition de chacun.

Sur le plan des méthodes, l'enseignement communal privilégie selon l'âge des jeunes auxquels il s'adresse :

- une pédagogie qui accorde une attention toute particulière aux apprentissages de base. Nous inspirant du projet pédagogique du Conseil de l'enseignement des Communes et des Provinces, nous prônons la création :
 - d'outils pour optimiser les compétences en savoir lire, savoir écrire, savoir parler, savoir écouter dans des contextes variés de communication, sources de plaisir, de créativité et d'activité de structuration et de
 - mémorisation ;
 - d'outils de mathématiques et de sciences susceptibles d'amener les élèves à résoudre de véritables situations
 - problèmes ;

- d'outils à proposer à l'élève, construits avec lui, pour l'aider à structurer le temps ou l'espace et à découvrir son
- environnement dans ses dimensions locale, régionale, nationale et européenne ;
- de référentiels construits avec l'élève pour gérer avec lui ses savoirs et savoir-faire de manière autonome ;

Nous prôtons :

- l'étude du néerlandais en primaire et, en secondaire, de langues autres que le français qui renforceront les compétences de communication ;
- une pratique régulière de la psychomotricité et de l'éducation physique et sportive dans un souci de développement harmonieux ;
- une pédagogie qui accepte les erreurs et permet d'exploiter celles-ci pour construire des savoirs ;
- une pédagogie qui lance des défis car chaque apprentissage suppose un nouvel obstacle à surmonter ;
- une pédagogie respecte la continuité des apprentissages du maternel au primaire, du primaire au secondaire ;
- une pédagogie qui, tout en utilisant l'évaluation continue des compétences comme moyen de pilotage des apprentissages, organise des évaluations certificatives en fin de cycle avec un souci d'intégration harmonieuse dans le cycle suivant ;
- une pédagogie qui favorise l'autonomie de l'étudiant ;
- une pédagogie qui doit faire prendre conscience que des comportements et attitudes nouvelles doivent progressivement s'installer et se développer ;

Parmi ceux-ci :

- stimuler les initiatives et le sens des responsabilités de l'élève ;
- amener chacun à exploiter au mieux ses richesses personnelles ;
- analyser les résultats de l'élève. Que les réussites soient encouragées et que les erreurs soient analysées afin d'être dépassées ;
- utiliser toutes les techniques d'expression à maîtriser dans une société en perpétuelle mutation ;
- favoriser l'analyse et l'exploitation de situations concrètes ;
- éduquer à la solidarité sociale tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement scolaire ;
- faire participer les élèves à l'élaboration et à la réalisation de projets ;
- amener les jeunes à s'exprimer avec franchise et sans agressivité, à assumer la responsabilité de leurs actes ;
- lutter contre l'échec scolaire en utilisant entre autres la remédiation, le tutorat, le travail en équipe, la participation à la gestion de l'école, les échanges inter-classes, les auto-évaluations, les services de prévention et de guidance du centre PMS et de la cellule de prévention communale, ... ;
- donner le goût de l'effort et de sa nécessaire continuité ;
- permettre au terme des études de disposer d'une compétence globale faite de savoirs, de savoir faire et de savoir-être ;

Le projet pédagogique s'inspire de la mission de service public offerte par la commune. Le projet spécifique de chaque établissement en est l'expression adaptée aux conditions particulières que peuvent constituer l'environnement social, culturel et les infrastructures. La commune, expression d'une volonté populaire est proche de ses habitants. Son enseignement se veut proche de ceux-ci.

Les écoles communales fonctionnent en collaboration étroite avec les différents services communaux. Ceux-ci apportent, quand cela leur est demandé, l'aide de la commune dans la réalisation de divers projets.

Le travail en équipe et la concertation entre enseignants et directions sont régulièrement organisés. Ils permettent de réaliser des projets communs et de garantir la cohérence des projets éducatifs et pédagogiques.

Des conseils de classe et des conseils d'école sont organisés avec les élèves. Ils sont l'occasion de sensibiliser enfants et adolescents à la démarche citoyenne.

Un conseil de participation est organisé dans chaque école. Il réunit direction, pouvoir organisateur, enseignants, parents, personnel administratif, technique et des représentants